

FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION

# Concours 2023 du Fonds des initiatives scientifiques majeures

Lignes directrices à l'intention des membres  
du comité d'évaluation multidisciplinaire  
Juillet 2021

**INNOVATION.CA**

CANADA FOUNDATION  
FOR INNOVATION

FONDATION CANADIENNE  
POUR L'INNOVATION



# Table des matières

<b>À qui s'adressent ces lignes directrices?</b> .....	2
--	---

<b>Aperçu du Fonds des initiatives scientifiques majeures</b> .....	2
---	---

<b>Processus d'évaluation du mérite du Fonds des initiatives scientifiques majeures</b> .....	3
---	---

Première étape – Comité d'évaluation multidisciplinaire : évaluation des avis d'intention.....	3
--	---

Deuxième étape – Comités experts : évaluation des propositions.....	3
---	---

Troisième étape – Comité d'évaluation multidisciplinaire : évaluation des propositions.....	3
---	---

Échéancier et activités principales.....	4
--	---

Le Système de gestion des contributions de la FCI.....	5
--	---

Rencontre par visioconférence.....	5
------------------------------------	---

<b>Rôle et responsabilités du comité d'évaluation multidisciplinaire</b> .....	5
--	---

Présidence.....	6
-----------------	---

Membres .....	6
---------------	---

Personnel de la FCI.....	6
--------------------------	---

Observateurs et observatrices .....	6
-------------------------------------	---

<b>Principes de l'évaluation du mérite</b> .....	6
--	---

Intégrité.....	6
----------------	---

Confidentialité.....	7
----------------------	---

Préjugés inconscients .....	7
-----------------------------	---

Langues officielles .....	7
---------------------------	---

<b>Évaluation des avis d'intention</b> .....	8
--	---

Établissement de l'admissibilité d'une installation .....	9
---	---

1. Participer à une séance de breffage.....	9
---	---

2. Prendre connaissance des avis d'intention.....	9
---	---

3. Remplir et soumettre les formulaires d'évaluation préliminaire dans le SGCF .....	10
--	----

4. Participer à la rencontre du CEM d'octobre 2021 .....	10
--	----

Invitation des installations admissibles à soumettre une proposition.....	10
---	----

<b>Évaluation des comités experts</b> .....	11
---	----

<b>Évaluation des propositions</b> .....	12
--	----

Objectifs du concours .....	12
-----------------------------	----

Échelle d'évaluation.....	13
---------------------------	----

Réalisation de l'évaluation .....	14
-----------------------------------	----

Avant la rencontre .....	14
--------------------------	----

Pendant la rencontre .....	14
----------------------------	----

Après la rencontre.....	15
-------------------------	----

<b>Décisions de financement</b> .....	15
---------------------------------------	----

<b>Annexe 1 : Guide de référence rapide du comité d'évaluation multidisciplinaire : évaluation des avis d'intention</b> .....	16
---	----

<b>Annexe 2 : Guide de référence rapide du comité d'évaluation multidisciplinaire : évaluation des propositions</b> .....	18
---	----

## Liste des acronymes utilisés

CE	Comité(s) expert(s)
CEM	Comité d'évaluation multidisciplinaire
EDI	Équité, diversité et inclusion (Voir « <a href="#">Équité, diversité et inclusion</a> », page 7.)
FCI	Fondation canadienne pour l'innovation
FEI	Fonds d'exploitation des infrastructures. Ce programme de la FCI lui permet de contribuer aux coûts d'exploitation associés aux infrastructures qu'elle finance.

---

## À qui s'adressent ces lignes directrices?

Ces lignes directrices s'adressent aux membres du comité d'évaluation multidisciplinaire qui examine les avis d'intention puis les propositions dans le cadre du concours 2023 du Fonds des initiatives scientifiques majeures de la Fondation canadienne pour l'innovation.

---

## Aperçu du Fonds des initiatives scientifiques majeures

En 2010, le gouvernement du Canada a mandaté la FCI pour élaborer une approche systématique afin d' :

- Évaluer le rendement scientifique des installations de recherche d'importance nationale et leurs besoins de financement en matière d'exploitation et de maintenance et d'y répondre;
- Assurer le suivi de leurs politiques et pratiques de gestion et de gouvernance.

C'est pourquoi elle a lancé le concours 2012 du Fonds des initiatives scientifiques majeures, le premier du genre. Son but était d'aider à stabiliser le fonctionnement des installations financées grâce à la promotion de pratiques de gestion et de gouvernance des plus rigoureuses, comme l'élaboration de plans de gestion adaptés au modèle de financement canadien.

Le concours 2023 du Fonds des initiatives scientifiques majeures est le quatrième du genre. Au fil des trois concours précédents, le programme de financement a inclus un éventail d'installations plus large, tant par leur envergure que leur complexité, et ce, dans toutes les disciplines de recherche. Pour ce concours, la FCI investira jusqu'à 660 millions de dollars sur six ans (du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2029) pour couvrir une partie du total des coûts admissibles d'exploitation et de maintenance des installations financées.

Le financement alloué par la FCI s'ajoutera aux ressources déjà existantes consacrées à l'exploitation et à la maintenance, et cherchera à combler les besoins relatifs au fonctionnement des installations retenues. Pour obtenir un complément d'information sur le concours 2023 du Fonds des initiatives scientifiques majeures, veuillez consulter [l'appel à propositions](#) publié en ligne.



## Définition d'une installation dans le contexte du Fonds des initiatives scientifiques majeures

Une installation financée par le Fonds des initiatives scientifiques majeures répond aux besoins d'une communauté de chercheuses et chercheurs représentant une masse critique d'utilisatrices et utilisateurs répartis à la grandeur du pays.

L'installation offre un accès partagé à une grande quantité d'équipements, de services, de ressources et de personnel scientifique et technique hautement spécialisés.

Qu'elle soit localisée dans un seul établissement, répartie dans plusieurs lieux ou virtuelle, l'installation :

- Appuie la recherche et le développement technologique de pointe et encourage la mobilisation des connaissances et le transfert des technologies à la société;
- A besoin de ressources dont l'affectation dépasse largement la capacité d'un seul établissement;
- Est désignée ou reconnue précisément comme une installation qui répond à des besoins pancanadiens, et ses structures de gouvernance et de gestion doivent refléter ce mandat.

# Processus d'évaluation du mérite du Fonds des initiatives scientifiques majeures

La FCI est dotée d'un processus d'évaluation du mérite rigoureux qui repose sur des spécialistes indépendants de partout au Canada et du monde entier. Ce processus garantit qu'elle ne finance que les meilleurs projets d'infrastructure de recherche et que l'évaluation des propositions soit juste, concurrentielle, approfondie et transparente. Les évaluateurs et évaluatrices consacrent un temps et des efforts inestimables à ce processus pour qu'en fin de compte, le conseil d'administration de la FCI puisse rendre ses décisions par rapport au financement des projets.

Le processus d'évaluation du mérite du concours du Fonds des initiatives scientifiques majeures compte trois étapes.

**Figure 1 : Processus d'évaluation du mérite du Fonds des initiatives scientifiques majeures**



## Première étape – Comité d'évaluation multidisciplinaire : évaluation des avis d'intention

Le comité d'évaluation multidisciplinaire (CEM) se réunira à la fin du mois d'octobre pour examiner les avis d'intention afin de cibler les installations qui répondent aux critères d'admissibilité du concours et seront donc invitées à soumettre une proposition.

## Deuxième étape – Comités experts : évaluation des propositions

Les comités experts évalueront les propositions en fonction des critères d'évaluation du concours. Ces comités recommanderont au CEM les propositions qui répondent à la norme d'excellence du concours et suggéreront le montant à allouer à chacune des installations. Le CEM n'évaluera pas les propositions que les comités experts n'auront pas recommandées.

## Troisième étape – Comité d'évaluation multidisciplinaire : évaluation des propositions

Lors de cette troisième étape et suite aux recommandations des comités experts, le CEM examinera les propositions qui ont satisfait à la norme d'excellence du concours.

Pour être plus précis, il :

- Déterminera les propositions qui remplissent le mieux les trois objectifs du concours en tenant compte des autres propositions présentées;
- Établira le montant à allouer à chaque proposition dans les limites du budget du concours;
- Examinera les demandes de financement transitoire présentées par des installations financées dans le cadre du concours de 2017 qui ne seront pas retenues à l'étape de l'évaluation du comité expert ou du CEM de ce concours;
- Présentera les recommandations de financement définitives et les montants de financement au conseil d'administration de la FCI.

Le conseil d'administration de la FCI rendra ses décisions de financement à sa séance du mois de juin 2022. Ensuite, la FCI en avisera les établissements demandeurs et enverra les rapports d'évaluation des comités experts et du CEM comprenant les noms des membres de ces comités.

Ces lignes directrices sont destinées aux évaluateurs et évaluatrices qui participent à la première et à la troisième étapes de ce processus. Des lignes directrices distinctes sont fournies aux évaluateurs et évaluatrices qui participent aux autres étapes du processus.

## Échéancier et activités principales

Ce tableau résume les principales activités des membres des CEM ainsi que les dates importantes du concours 2023.

**Tableau 1 : Échéancier et activités principales des membres des CEM**

Dates	Activités	Tâches
Septembre 2021	Séance de breffage des CEM	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à la séance de breffage (seul ou en groupe)</li> </ul>
Du 27 septembre au 21 octobre 2021	Évaluation des avis d'intention	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Télécharger les avis d'intention depuis le Système de gestion des contributions de la FCI (SGCF)</li> <li>• Informer la FCI de tout conflit d'intérêts</li> <li>• Évaluer les avis d'intention assignés en fonction des critères d'admissibilité</li> </ul>
21 octobre 2021	Soumission des cotes dans le SGCF	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soumettre la cote des avis d'intention évalués dans le SGCF</li> </ul>
28 et 29 octobre 2021	Rencontre du CEM aux fins d'évaluation des avis d'intention	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à la rencontre du CEM</li> <li>• Déterminer ensemble quelles installations inviter à soumettre des propositions</li> </ul>
De décembre 2021 au début mai 2022	Évaluation des propositions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer les propositions assignées en fonction des objectifs du concours</li> <li>• Passer en revue les rapports des comités experts lorsqu'ils sont mis à disposition<sup>1</sup> et les demandes de financement transitoire (le cas échéant)</li> </ul>
16 mai 2022	Soumission des cotes dans le SGCF	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soumettre la cote des propositions assignées dans le SGCF</li> </ul>
Semaine du 23 mai 2022	Rencontre du CEM aux fins d'évaluation des propositions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à la rencontre du CEM</li> <li>• Évaluer ensemble toutes les propositions et formuler des recommandations de financement</li> </ul>

<sup>1</sup> La date limite de soumission de propositions relatives aux installations financées dans le cadre du concours 2017 est le 4 novembre 2021. Elles seront donc évaluées par les comités experts entre novembre 2021 et février 2022. La date limite de soumission de propositions relatives aux installations invitées à le faire suite à la rencontre du mois d'octobre du CEM est le 8 février 2022. Elles seront donc évaluées par les comités experts en mars et avril 2022.

## Le Système de gestion des contributions de la FCI

Le Système de gestion des contributions de la FCI (SGCF) est un portail numérique sécurisé, utilisé par les membres des comités d'évaluation pour accéder, en un seul endroit, à l'information et à la documentation nécessaires afin de participer pleinement au processus d'évaluation. Le personnel de la FCI créera un compte dans le SGCF à l'intention de chaque membre du comité qui aura accepté de participer au processus d'évaluation. La FCI gère les privilèges d'accès afin que les membres des comités d'évaluation disposent de l'information et de la documentation nécessaires pour évaluer les propositions qui leur sont assignées. Si un membre possède déjà un compte dans le SGCF, le matériel d'évaluation se trouvera dans le compte existant.

Le SGCF est divisé en différents tableaux de bord selon le type d'utilisateur ou d'utilisatrice. Celui qui permet de consulter le matériel et d'entamer le processus d'évaluation est accessible en cliquant sur le nom du comité (comité d'évaluation multidisciplinaire) associé au concours 2023 du Fonds des initiatives scientifiques majeures. La page « Évaluation et documentation » apparaîtra alors sur laquelle se trouve :

- Des documents de référence : ces lignes directrices mais aussi des guides de référence rapide sur les critères d'admissibilité et les objectifs du concours, etc.;
- Des renseignements sur les rencontres : dates, heures de début/fin et ordres du jour;
- Les avis d'intention et, ultérieurement, les propositions et les rapports des comités experts (sous l'onglet « Documents relatifs aux projets »);
- Les propositions en attente d'une évaluation et les formulaires d'évaluation préliminaire.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez consulter le document intitulé [Initiation au Système de gestion des contributions de la FCI : Guide des évaluateurs \(PDF\)](#).

## Rencontre par visioconférence

Le CEM se réunira virtuellement plusieurs fois :

- Fin octobre 2021, pour déterminer l'admissibilité des installations à la lumière de leurs avis d'intention;
- La semaine du 23 mai 2022, pour évaluer les propositions et formuler des recommandations de financement au conseil d'administration de la FCI.

Avant la tenue de chaque rencontre, la FCI fera parvenir aux membres du CEM les instructions pour se connecter à la plateforme de visioconférence.

---

## Rôle et responsabilités du comité d'évaluation multidisciplinaire

En fonction du nombre d'avis d'intention et de propositions à examiner ainsi que de leur ampleur, le CEM peut être composé d'un président ou d'une présidente et d'environ huit à dix membres.

## Présidence

La présidence est chargée de diriger la rencontre du CEM en s'assurant que :

- La réunion se déroule efficacement;
- Les avis de tous les membres soient pris en considération;
- Toutes les propositions soient évaluées équitablement, uniformément et conformément aux lignes directrices énoncées dans le présent document;
- Les membres parviennent à un consensus;
- Les discussions du comité soient suffisamment détaillées et les cotes suffisamment justifiées pour permettre au personnel de la FCI de rédiger les rapports du comité.

## Membres

La FCI choisit les évaluateurs et évaluatrices du CEM en raison de leur capacité à évaluer les propositions en fonction des objectifs du concours et de l'étendue de leurs connaissances et de leur expérience en matière de gouvernance, de gestion et d'exploitation d'installations de recherche d'importance nationale. Afin de veiller à l'uniformité du processus d'évaluation, le CEM comprend des membres qui participent à la fois à l'évaluation des avis d'intention et à celle des propositions.

Avant la tenue des réunions, les membres se verront attribuer la responsabilité d'un sous-ensemble d'avis d'intention et de propositions. Les membres soumettront leurs évaluations préliminaires à la FCI avant chaque rencontre. Pendant les rencontres, les membres discuteront de leurs évaluations préliminaires et présenteront un bref aperçu des forces et des faiblesses des avis d'intention et des propositions.

## Personnel de la FCI

Au moins deux membres du personnel de la FCI assisteront à chacune des rencontres pour épauler la présidence, prendre des notes et clarifier les politiques et les processus de la FCI. Le personnel de la FCI rédigera les rapports des comités pour chaque proposition, puis les soumettra à l'approbation de la présidence du comité pour s'assurer que les discussions des membres y sont fidèlement reflétées.

## Observateurs et observatrices

Occasionnellement, la haute direction de la FCI ou d'autres membres du personnel participent aux réunions des comités à titre d'observateurs ou observatrices.

---

## Principes de l'évaluation du mérite

Le processus d'évaluation du mérite de la FCI s'appuie sur les principes d'intégrité et de confidentialité afin de continuer à mériter la confiance du milieu de la recherche, du gouvernement et du public. Tous les membres de comités d'évaluation doivent donc se conformer à [l'Accord sur les conflits d'intérêts et la confidentialité](#).

## Intégrité

La FCI s'attend à ce que les évaluateurs et évaluatrices observent les normes d'éthique et d'intégrité les plus rigoureuses qui soient. Cela signifie que des intérêts personnels ne doivent jamais influencer ni sembler influencer les recommandations. Une personne est recrutée à titre individuel, et non pour représenter ou défendre une discipline ou une organisation. Tout conflit d'intérêts doit être déclaré à la FCI qui détermine s'il est gérable ou s'il convient d'écarter la personne ciblée du processus d'évaluation.

## Confidentialité

Le processus d'évaluation de la FCI est confidentiel. Accepter de faire partie d'un comité d'évaluation de la FCI, c'est s'engager à respecter l'[Accord sur les conflits d'intérêts et la confidentialité](#). Quelle que soit le moment, toute information transmise doit être traitée comme confidentielle. Les propositions ne doivent faire l'objet d'aucune discussion. Si une personne sollicitée pense ne pas posséder l'expertise nécessaire pour rendre une évaluation utile sans en discuter avec un ou une collègue, la FCI la prie de décliner l'invitation.

## Préjugés inconscients

L'évaluation du mérite est en soi un processus subjectif. Les préjugés peuvent être inconscients et se manifester de plusieurs façons. Ils peuvent reposer sur une école de pensée, une préférence pour la recherche fondamentale, appliquée ou translationnelle, un parti pris pour un champ de recherche, une sous-discipline ou une approche (émergente ou non), la taille ou la réputation de l'établissement demandeur, de même que sur l'âge, la langue, les facteurs identitaires ou le genre des personnes concernées. La FCI encourage fortement les membres du CEM à consulter le [module de formation en ligne](#) pour prévenir tout préjugé inconscient dans l'évaluation du mérite. Ce bref module a été mis au point par les Instituts de recherche en santé du Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Il permet de mieux comprendre certains types de préjugés inconscients et comment ceux-ci influencent l'évaluation au mérite, tout en suggérant des façons d'en atténuer les effets.

## Langues officielles

La FCI offre ses services dans les deux langues officielles du Canada : le français et l'anglais. Toutefois, les réunions des comités se déroulent habituellement en anglais.

Les comités doivent s'assurer que toutes les propositions soumises dans l'une des deux langues officielles fassent l'objet d'une évaluation complète et détaillée.

Si l'on vous a assigné une proposition dans une langue que vous ne comprenez pas, veuillez communiquer immédiatement avec la FCI qui l'attribuera à un autre membre du comité d'évaluation.



## Équité, diversité et inclusion

Nous nous engageons à respecter les principes d'équité, de diversité et d'inclusion. Dans l'ensemble de nos activités, nous reconnaissons qu'un large éventail de perspectives, de compétences et d'expériences contribue à rehausser le niveau d'excellence en recherche.

**Équité :** Nous voulons que tous les établissements admissibles au financement de la FCI aient accès et puissent bénéficier de nos programmes et de l'infrastructure que nous finançons au moyen de procédures bien établies, justes et impartiales.

**Diversité :** Nous accordons de l'importance aux caractéristiques qui permettent aux établissements et à leurs communautés de recherche de réussir, quel que soit le parcours ou la provenance de celles-ci. Cela comprend notamment les caractéristiques

individuelles comme le genre, la langue, la culture et le stade de carrière; les caractéristiques institutionnelles comme la taille, le type et l'emplacement; ainsi que les caractéristiques de l'ensemble du spectre de la recherche fondamentale et appliquée et de chaque discipline.

**Inclusion :** Nous encourageons une culture de collaboration, partenariat, contribution et engagement entre divers groupes de personnes, établissements et domaines de recherche afin de maximiser le potentiel de l'écosystème de recherche du Canada.

Nous croyons que favoriser une culture équitable, diversifiée et inclusive est la responsabilité de l'ensemble de l'écosystème de la recherche, y compris les bailleurs de fonds, les établissements, les chercheurs, les experts et les évaluateurs.

## Évaluation des avis d'intention

Nous procéderons à un examen préliminaire des avis d'intention afin de retirer les installations jugées non admissibles en vertu des « restrictions d'admissibilité » de l'appel à propositions ou qui ne répondent pas aux trois critères suivants :

- Les coûts d'exploitation et de maintenance annuels admissibles sont supérieurs à un million de dollars;
- L'installation est tout à fait opérationnelle;
- L'installation est détenue par un ou plusieurs établissements admissibles au financement de la FCI.

Votre comité évaluera ensuite les avis d'intention et ciblera les installations qui satisfont le mieux aux cinq autres critères d'admissibilité du concours (voir tableaux 2 et 3) et qui devraient donc être invitées à passer à l'étape de la soumission d'une proposition.

Les installations financées dans le cadre du concours de 2017 sont automatiquement admissibles à ce concours et, par conséquent, le CEM n'évaluera pas les avis d'intention correspondants. Nous fournirons aux membres du CEM de l'information concernant les installations financées dans le cadre du concours de 2017 pour éclairer leurs décisions sur l'admissibilité des installations qui participent au programme pour la première fois.

**Tableau 2 : Critères d'admissibilité évalués par le CEM**

Critères	Exigences
Des capacités hautement spécialisées	<p>L'installation fournit des équipements, des services, des ressources et du personnel scientifique et technique hautement spécialisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Qui sont rarement disponibles dans la plupart des établissements;</li> <li>• Qui servent à la fois la science fondamentale et la science appliquée dans une multitude de domaines, ou qui, relativement à une discipline précise, procurent des capacités spécialisées que l'on ne trouve pas ailleurs au Canada;</li> <li>• Dont la perte représenterait un recul important pour le Canada.</li> </ul>
Une communauté d'utilisateurs et utilisatrices	<p>Les équipements, services, ressources et personnel scientifique et technique de l'installation sont en grande demande auprès d'une communauté :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Qui représente une masse critique de chercheurs et chercheuses dans un domaine d'excellence du Canada et reflète la diversité de la communauté de la recherche du pays;</li> <li>• Qui est habituellement pancanadienne et multidisciplinaires;</li> <li>• Qui peut être multisectorielle et d'envergure internationale, avec des utilisateurs et utilisatrices issus notamment du secteur privé.</li> </ul>
Un modèle de gouvernance approprié	<p>L'installation utilise un modèle de gouvernance reconnu et adapté à son envergure et à sa complexité, doté de procédures, d'une structure et d'un mandat national clairement définis, pour traiter des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Reddition de comptes, obligations et responsabilités légales;</li> <li>• Contrôles financiers;</li> <li>• Formulation des politiques et planification stratégique, y compris les communications avec les parties prenantes;</li> <li>• Suivi du rendement de l'installation.</li> </ul>

Critères	Exigences
Une structure et des pratiques de gestion appropriées	L'installation adopte une structure et des pratiques de gestion adaptées à son envergure et à sa complexité pour traiter des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exploitation et maintenance de l'installation;</li> <li>• Ressources humaines et planification de la relève;</li> <li>• Risques et atténuation du risque;</li> <li>• Suivi du rendement;</li> <li>• Cybersécurité;</li> <li>• Gestion des données.</li> </ul>
Une politique d'accès établie	L'installation possède une politique d'accès qui est publique et qui permet à tout utilisateur et utilisatrice intéressés de formuler une demande d'accès à l'installation. L'accès aux ressources limitées n'est accordé qu'au terme d'un processus de sélection approprié Éléments justificatifs supplémentaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accès aux ressources limitées se fait par concours public. L'excellence scientifique des propositions est évaluée au moyen d'une évaluation du mérite indépendante;</li> <li>• Une grille tarifaire définie est disponible publiquement;</li> <li>• Tout chercheur intéressé, de même que toute chercheuse intéressée, peut avoir accès aux données de l'installation gratuitement.</li> </ul>

**Tableau 3 : Critères d'admissibilité évalués par le personnel de la FCI**

Critères	Exigences
Des coûts d'exploitation et de maintenance annuels élevés	L'installation a fait la démonstration que ses coûts d'exploitation et de maintenance annuels admissibles sont supérieurs à un million de dollars. Ces coûts sont nécessaires pour soutenir des ressources humaines et opérationnelles qui dépassent les normes habituelles dans les établissements de recherche canadiens.
Des conditions d'exploitation remplies	L'installation est tout à fait opérationnelle.
La propriété	L'installation est détenue par un ou plusieurs établissements admissibles au financement de la FCI.

## Établissement de l'admissibilité d'une installation

Pour déterminer l'admissibilité des installations qui ne sont actuellement pas financées par le concours de 2017 à participer à ce concours, vous devez :

### 1. Participer à une séance de breffage

Avant la rencontre du comité, nous vous convierons à une courte séance de breffage concernant les documents et le processus d'évaluation. La séance pourrait être individuelle ou collective, selon la disponibilité des membres.

### 2. Prendre connaissance des avis d'intention

Vous devrez lire l'ensemble des avis d'intention et en évaluer près de la moitié de façon plus approfondie. Tout le matériel dont vous avez besoin pour réaliser votre évaluation est mis à votre disposition dans le [SGCF](#). Chaque avis d'intention sera assigné à au moins trois membres afin de prendre en compte suffisamment de points de vue. Il est fort probable que certains avis d'intention ne soient pas dans votre champ d'expertise.

### **3. Remplir et soumettre les formulaires d'évaluation préliminaire dans le SGCF**

Avant la rencontre du CEM d'octobre, vous devrez avoir terminé l'évaluation des avis d'intention qui vous ont été assignés. Pour ces avis d'intention, vous devrez déterminer si l'installation satisfait ou non aux cinq critères d'admissibilité (voir tableau 2) et saisir vos cotes dans le SGCF au plus tard le 21 octobre 2021. Les avis d'intention qui vous ont été assignés se trouvent sous l'onglet « Vos évaluations » du « Tableau de bord de l'évaluateur ».

Bien qu'il ne soit pas obligatoire de soumettre des commentaires écrits avant la rencontre, durant celle-ci, chaque membre devra être en mesure de discuter des avis d'intention qui lui ont été assignés en fonction des cinq critères d'admissibilité.

### **4. Participer à la rencontre du CEM d'octobre 2021**

Selon l'évaluation initiale des avis d'intention par les membres du CEM, nous pourrions classer chaque avis d'intention avant la rencontre du CEM d'octobre en fonction de trois groupes suivants :

- Les avis d'intention qui font l'objet d'un consensus quant au fait que l'installation satisfait aux critères d'admissibilité et devrait être invitée à soumettre une proposition détaillée;
- Les avis d'intention qui font l'objet d'un consensus quant au fait que l'installation échoue dans sa démonstration de pouvoir satisfaire à ne serait-ce qu'un critère et qu'elle ne devrait donc pas être invitée à soumettre une proposition;
- Les avis d'intention pour lesquels les membres ne s'entendent pas sur les évaluations initiales.

Ainsi, pendant sa rencontre, le CEM discutera brièvement des avis d'intention classés dans les deux premiers groupes afin de s'assurer que tous les membres s'entendent effectivement bien sur le classement. En cas de désaccord, l'avis d'intention sera déplacé dans le troisième groupe afin de pouvoir revenir dessus. Car ensuite, le CEM consacrerait la rencontre à examiner les avis d'intention placés dans le troisième groupe. Il devra formuler une recommandation de financement claire pour chacun d'entre eux (inviter ou non l'installation à soumettre une proposition), et justifier sa décision, en fonction des critères d'admissibilité.

#### **Dresser la liste finale des installations invitées à soumettre une proposition**

Dans le cas où la demande de financement total présentée à la FCI, pour les projets compris dans les avis d'intention jugés admissibles par le CEM ainsi que pour ceux des installations actuellement financées dans le cadre du concours de 2017 et automatiquement admissibles, dépasserait un milliard de dollars, le CEM pourrait être invité :

- D'une part à classer les avis d'intention en fonction de leur degré de conformité aux critères d'admissibilité et aux objectifs généraux du concours;
- D'autre part à cibler les installations dont la perte ou l'absence de soutien financier aurait les répercussions les plus néfastes pour le Canada.

### **Invitation des installations admissibles à soumettre une proposition**

Nous enverrons une invitation à soumettre des propositions aux établissements admissibles peu après la rencontre du CEM d'octobre. Pour les établissements jugés non admissibles, le personnel de la FCI rédigera un bref rapport résumant les évaluations et les commentaires consensuels du CEM. La présidence du comité passera en revue les rapports et confirmera que les discussions des membres y sont fidèlement reflétées.

## Évaluation des comités experts

Suite à la rencontre du CEM d'octobre, nous inviterons les établissements à soumettre des propositions au nom des installations admissibles. Une fois soumises, chacune d'elles est évaluée par un comité expert qui compte généralement de cinq à huit membres. Nous les choisissons pour leur leadership scientifique et leur expertise en matière de gestion et d'exploitation d'installations comparables, tant au Canada qu'au niveau international. Les comités experts mesurent les forces et les faiblesses des propositions en fonction des critères d'évaluation de ce concours.

Pour les installations financées dans le cadre du concours de 2017, les comités experts évaluent aussi dans quelle mesure elles ont maximisé leur potentiel scientifique et technologique grâce à la contribution du Fonds des initiatives scientifiques majeures depuis leur évaluation de mi-parcours en 2019; et dans quelle mesure elles ont corrigé les points à améliorer que les comités ayant réalisé l'évaluation de mi-parcours avaient relevé dans leurs rapports. Nous fournissons ces rapports aux comités experts.

Les travaux de ces comités débouchent sur des recommandations faites au CEM quant aux propositions qui répondent à la norme d'excellence du concours. Ils suggèrent également le montant qu'il convient d'allouer à chacune des installations, de même que les conditions de financement le cas échéant. Le CEM n'évalue pas les propositions que les comités experts n'auront pas recommandées; toutefois, il évaluera les demandes de financement transitoire des installations financées dans le cadre du concours de 2017 qui ne sont pas retenues aux étapes d'évaluation précédentes.

## Évaluation des propositions

Suite aux rencontres des comités experts, vient l'évaluation par le CEM des propositions dont il a été estimé qu'elles répondent à la norme d'excellence du concours.

### Objectifs du concours

À cette étape, le CEM évaluera les propositions à la lumière des trois objectifs du concours étayés par les six critères d'évaluation sur lesquels se fondent les comités experts. Chaque objectif est assorti d'une norme en fonction de laquelle les propositions sont évaluées (voir tableau 4). Dans l'appel à propositions, les établissements demandeurs doivent indiquer clairement dans quelle mesure les propositions répondent à chaque critère d'évaluation et objectifs du concours en plus de fournir suffisamment de renseignements pour permettre aux membres des comités d'évaluation d'examiner les mérites de chaque installation.

**Tableau 4 : Liens entre les objectifs du concours et les critères d'évaluation**

Objectifs du concours (évalués par le CEM)	Critères d'évaluation (évalués par un comité expert)	Normes qui orientent l'évaluation des critères
Permettre aux communautés de recherche pancanadiennes d'entreprendre des activités de recherche ou de développement technologique de calibre mondial qui engendreront des avantages socioéconomiques, environnementaux ou en matière de santé pour le Canada	Excellence scientifique	Des chercheurs et chercheuses de premier ordre utilisent l'installation pour mener des recherches novatrices et de pointe qui génèrent des avantages socioéconomiques, environnementaux ou en matière de santé pour la population canadienne. Les orientations de recherche proposées dans le plan stratégique de l'installation sont tournées vers l'avenir et reflètent ce qui se fait de meilleur dans les domaines soutenus.
	Compétitivité sur la scène internationale	Les équipements, services, ressources et le personnel scientifique et technique hautement spécialisés de l'installation sont compétitifs au niveau international. La communauté qui les utilise leur accorde la plus haute importance et leur perte représenterait un recul important pour le Canada.

Permettre aux installations financées d'optimiser leur fonctionnement et d'exploiter pleinement leurs équipements, services, ressources et personnel scientifique et technique hautement spécialisés	Besoin du financement de la FCI	Le financement demandé est nécessaire pour permettre à l'installation d'exploiter pleinement ses capacités scientifiques et techniques et fonctionner à un niveau optimal pour satisfaire aux besoins de la communauté des utilisateurs et utilisatrices.
	Exploitation de l'installation et accès par des utilisateurs et utilisatrices	L'installation est exploitée avec efficacité et efficience; elle a mis en place des mécanismes afin d'assurer une utilisation optimale par la communauté d'utilisateurs et d'utilisatrices. L'accès aux ressources limitées n'est accordé qu'au terme d'un processus de sélection approprié.
Promouvoir une gestion responsable par l'adoption de bonnes pratiques de gouvernance et de gestion	Excellence dans la gouvernance	L'installation adopte les meilleures pratiques de gouvernance, notamment une planification stratégique à long terme, en fonction de son envergure et de sa complexité. L'installation définit ses besoins tout au long de son cycle de vie en collaboration avec la communauté d'utilisateurs et utilisatrices.
	Excellence dans la gestion	L'installation adopte les meilleures pratiques en matière de gestion des opérations, d'atténuation des risques (notamment par la mise en place de pratiques de cybersécurité), d'administration des ressources financières, des données et des ressources humaines (notamment par la mise en place de pratiques d'équité, diversité et inclusion). L'équipe de direction a les compétences fondamentales requises.

## Échelle d'évaluation

Nous avons recours à une échelle d'évaluation comportant cinq énoncés permettant de déterminer dans quelle mesure une proposition répond à un objectif du concours (figure 2). Pour évaluer les propositions, nous vous invitons donc à vous appuyer sur cette échelle comme il se doit, c'est-à-dire dans son intégralité. Les cotes attribuées doivent être fondées sur les forces et les faiblesses de la proposition que vous et le comité expert relèverez.

**Figure 2 : Échelle d'évaluation de la FCI**



# Réalisation de l'évaluation

## Avant la rencontre

### 1. Consultez les documents d'évaluation

Comme pour les étapes précédentes du processus d'évaluation, tout le matériel dont vous avez besoin pour réaliser votre évaluation est mis à votre disposition dans le [SGCF](#). Nous sommes conscients que vous consacrerez plus de temps à l'analyse des propositions qui vous sont spécifiquement assignées. Toutefois, nous nous attendons à ce que chaque membre du CEM lise l'ensemble des propositions et des rapports des comités experts qui relèvent de sa compétence, afin d'être en mesure de prendre pleinement part à toutes les discussions.

### 2. Réalisez une évaluation préliminaire

Le CEM est chargé de l'évaluation de toutes les propositions jugées conformes à la norme d'excellence du concours par les comités experts. Pour chacune des propositions, trois membres du comité agiront à titre de responsables de l'évaluation et devront procéder à un examen plus approfondi. Vous vous verrez confier environ dix propositions à ce titre, dont certaines ne seront pas dans votre domaine d'expertise général, ceci afin d'assurer la prise en compte d'une diversité de points de vue.

Les propositions qui vous sont assignées à titre de responsable de l'évaluation sont indiquées sous l'onglet « Votre évaluation » de la page « Évaluation et documentation » dans le SGCF. Vous ne devrez saisir dans le système que la cote des propositions qui vous auront été assignées.

Les objectifs du concours 2023 du Fonds des initiatives scientifiques majeures sont associés à un ou à plusieurs critères d'évaluation, comme l'illustre le tableau 4. Les renseignements présentés pour chaque critère, dans les propositions et les rapports des comités experts, vous permettront d'évaluer la conformité de la proposition aux objectifs du concours.

Au moyen de l'échelle d'évaluation de la FCI (figure 2), vous évalueriez la mesure dans laquelle chaque proposition répond aux objectifs du concours. Dans le SGCF, vous devrez sélectionner la cote que vous attribuez à chaque objectif du concours à partir d'un menu déroulant. Vous n'avez pas à présenter de commentaires par écrit avant la rencontre. Cependant, nous vous recommandons de conserver vos notes en vue de la discussion qui aura lieu pendant la réunion.

Veuillez remplir les formulaires d'évaluation préliminaire et soumettre les cotes dans le SGCF **au plus tard le 16 mai 2022**. Les évaluations préliminaires ne seront pas remises aux établissements demandeurs et ne serviront qu'à nous aider à cerner des points à aborder lors de la réunion.

## Pendant la rencontre

### 3. Examinez les propositions

Le comité examinera chaque proposition pendant 20 à 30 minutes. Les trois membres du CEM agissant à titre de responsables d'une proposition présenteront d'abord leur évaluation préliminaire. À ce titre, préparez-vous à présenter un court exposé sur les forces et les faiblesses de chacune de ces propositions qui vous ont été assignées, par rapport aux objectifs du concours.

### 4. Parvenez à un consensus

À l'occasion d'une discussion générale, et tout en gardant à l'esprit les objectifs du concours, les membres du CEM se pencheront sur les écarts d'évaluation importants entre eux ou avec le rapport du comité expert.

Ultimement, le CEM doit parvenir à un consensus : il déclare la proposition conforme ou non au regard de chacun des objectifs du concours et formule une évaluation globale des forces et des faiblesses de l'installation.

Lorsqu'il y aura des cas d'écarts importants, le CEM sera tenu de justifier sa décision.

Le CEM est aussi chargé d'établir le montant qu'il convient d'allouer à l'installation et les conditions dans lesquelles devraient se faire ce financement. Compte tenu des exigences élevées auxquelles doivent répondre les propositions et de la forte concurrence, nous nous attendons à ce que le CEM se montre très sélectif à cette étape du processus.

## 5. Recommandez un portefeuille d'investissements à la FCI

Après avoir sélectionné un ensemble de projets méritants, le CEM doit :

- Recommander au conseil d'administration de la FCI le sous-ensemble des propositions qui répondent le mieux aux objectifs du concours;
- Dans le cas d'installations recevant actuellement plus de 2 millions de dollars annuellement de la FCI et qui ne sont pas recommandées aux fins de financement dans le cadre de ce concours, le CEM pourrait recommander à la FCI de leur verser un financement transitoire pendant un maximum de deux ans pour les aider à évoluer.

Le montant total recommandé ne doit pas dépasser le budget du concours, soit 660 millions de dollars pour toute la période de financement de six ans (du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2029).

Bien que, s'il est justifié, nous privilégions le plein financement des propositions, nous reconnaissons que dans certains cas, un financement partiel pourrait être approprié. Le CEM peut considérer des facteurs comme la justification d'une augmentation substantielle des coûts d'exploitation et de maintenance par rapport au niveau de financement actuel et le retrait ou la diminution du financement des partenaires. Les sommes octroyées par ce concours s'ajoutent aux ressources d'exploitation et de maintenance existantes; elles ne doivent pas remplacer les contributions aux coûts d'exploitation et de maintenance des partenaires déjà en place.

## Après la rencontre

### 6. Nous rédigeons les rapports du comité

Les membres du CEM n'ont pas à rédiger le rapport de chaque proposition qu'ils évaluent. Le personnel de la FCI s'en charge. Chaque rapport résume l'évaluation consensuelle ainsi que les commentaires du comité. La présidence du comité passera en revue les rapports et confirmera que les discussions des membres y sont fidèlement reflétées.

---

## Décisions de financement

Le conseil d'administration de la FCI rendra ses décisions de financement pour chacune des propositions à sa séance du mois de juin 2022. Peu après celle-ci, nous en aviserons les établissements demandeurs et enverrons les rapports d'évaluation des comités experts et du CEM comprenant les noms et affiliations des membres de ces comités.

## Merci

Nous vous adressons, au nom de toute la FCI, nos sincères remerciements pour le temps que vous nous avez consacré ainsi que votre précieuse contribution au concours 2023 du Fonds des initiatives scientifiques majeures!

# Annexe 1 : Guide de référence rapide du comité d'évaluation multidisciplinaire : évaluation des avis d'intention

Échelle d'évaluation : Satisfait/Non satisfait

Critères	Exigences
Des capacités hautement spécialisées	<p>L'installation fournit des équipements, des services, des ressources et du personnel scientifique et technique hautement spécialisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Qui sont rarement disponibles dans la plupart des établissements;</li> <li>• Qui servent à la fois la science fondamentale et la science appliquée dans une multitude de domaines, ou qui, relativement à une discipline précise, procurent des capacités spécialisées que l'on ne trouve pas ailleurs;</li> <li>• Dont la perte représenterait un recul important pour le Canada.</li> </ul>
Une communauté d'utilisateurs et utilisatrices	<p>Les équipements, services, ressources et personnel scientifique et technique de l'installation sont en grande demande auprès d'une communauté :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Qui représente une masse critique de chercheurs et chercheuses dans un domaine d'excellence du Canada et reflète la diversité de la communauté de la recherche du pays;</li> <li>• Qui est habituellement pancanadienne et multidisciplinaires;</li> <li>• Qui peut être multisectorielle et d'envergure internationale, avec des utilisateurs et utilisatrices issus notamment du secteur privé.</li> </ul>
Un modèle de gouvernance approprié	<p>L'installation utilise un modèle de gouvernance reconnu et adapté à son envergure et à sa complexité, doté de procédures, d'une structure et d'un mandat national clairement définis, pour traiter des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Reddition de comptes, obligations et responsabilités légales;</li> <li>• Contrôles financiers;</li> <li>• Formulation des politiques et planification stratégique, y compris les communications avec les parties prenantes;</li> <li>• Suivi du rendement de l'installation.</li> </ul>
Une structure et des pratiques de gestion appropriées	<p>L'installation adopte une structure et des pratiques de gestion adaptées à son envergure et à sa complexité pour traiter des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exploitation et maintenance de l'installation;</li> <li>• Ressources humaines et planification de la relève;</li> <li>• Risques et atténuation du risque;</li> <li>• Suivi du rendement;</li> <li>• Cybersécurité;</li> <li>• Gestion des données.</li> </ul>

Critères	Exigences
Une politique d'accès établie	<p>L'installation possède une politique d'accès qui est publique et qui permet à tout utilisateur et utilisatrice intéressés de formuler une demande d'accès à l'installation. L'accès aux ressources limitées n'est accordé qu'au terme d'un processus de sélection approprié</p> <p>Éléments justificatifs supplémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accès aux ressources limitées se fait par concours public. L'excellence scientifique des propositions est évaluée au moyen d'une évaluation du mérite indépendante;</li> <li>• Une grille tarifaire définie est disponible publiquement;</li> <li>• Tout chercheur intéressé, de même que toute chercheuse intéressée, peut avoir accès aux données de l'installation gratuitement.</li> </ul>

## Annexe 2 : Guide de référence rapide du comité d'évaluation multidisciplinaire : évaluation des propositions

Votre évaluation devrait être fondée sur l'information contenue dans la proposition et les rapports des comités experts. Pour vous aider dans votre évaluation, cette échelle indique le degré de conformité de la proposition à chacun des objectifs du concours :



Satisfait aux objectifs et les dépasse largement



Satisfait aux objectifs



Satisfait aux objectifs, n'ayant que quelques faiblesses mineures



Satisfait partiellement aux objectifs en raison de faiblesses importantes



Ne satisfait pas aux objectifs en raison de faiblesses majeures

Le tableau suivant indique où trouver, dans une proposition, l'information pertinente à chaque objectif du concours (il y en a trois).

### Objectifs du concours

### Critères d'évaluation

Permettre aux communautés de recherche pancanadiennes d'entreprendre des activités de recherche ou de développement technologique de calibre mondial qui engendreront des avantages socioéconomiques, environnementaux ou en matière de santé pour le Canada.

Excellence scientifique

Compétitivité sur la scène internationale

Permettre aux installations financées d'optimiser leur fonctionnement et d'exploiter pleinement leurs équipements, services, ressources et personnel scientifique et technique hautement spécialisés.

Besoin du financement de la FCI

Exploitation de l'installation et accès par des utilisateurs et utilisatrices

Promouvoir une gestion responsable par l'adoption de bonnes pratiques de gouvernance et de gestion.

Excellence dans la gouvernance

Excellence dans la gestion

## Critères d'évaluation des comités experts

**Excellence scientifique** – Des chercheurs et chercheuses de premier ordre utilisent l'installation pour mener des recherches novatrices et de pointe qui génèrent des avantages socioéconomiques, environnementaux ou en matière de santé pour la population canadienne. Les orientations de recherche proposées dans le plan stratégique de l'installation sont tournées vers l'avenir et reflètent ce qui se fait de meilleur dans les domaines soutenus.

**Compétitivité sur la scène internationale** – Les équipements, services, ressources et le personnel scientifique et technique hautement spécialisés de l'installation sont compétitifs au niveau international. La communauté qui les utilise leur accorde la plus haute importance et leur perte représenterait un recul important pour le Canada.

**Besoin du financement de la FCI** – Le financement demandé est nécessaire pour permettre à l'installation d'exploiter pleinement ses capacités scientifiques et techniques et fonctionner à un niveau optimal pour satisfaire aux besoins de la communauté des utilisateurs et utilisatrices.

**Exploitation de l'installation et accès par des utilisateurs et utilisatrices** – L'installation est exploitée avec efficacité et efficience; elle a mis en place des mécanismes afin d'assurer une utilisation optimale par la communauté d'utilisateurs et d'utilisatrices. L'accès aux ressources limitées n'est accordé qu'au terme d'un processus de sélection approprié.

**Excellence dans la gouvernance** – L'installation adopte les meilleures pratiques de gouvernance, notamment une planification stratégique à long terme, en fonction de son envergure et de sa complexité. L'installation définit ses besoins tout au long de son cycle de vie en collaboration avec la communauté d'utilisateurs et utilisatrices.

**Excellence dans la gestion** – L'installation adopte les meilleures pratiques en matière de gestion des opérations, d'atténuation des risques (notamment par la mise en place de pratiques de cybersécurité), d'administration des ressources financières, des données et des ressources humaines (notamment par la mise en place de pratiques d'équité, diversité et inclusion). L'équipe de direction a les compétences fondamentales requises.